

TITRE DU BREVET D'INVENTION¹

Numéro du brevet d'invention : 41383

Titre de l'invention : CHAMBRE THERMIQUE- SARCOPHAGE POUR ESSAIS DE PERFORATION A CHAUD

Nom et adresse du (des) titulaire(s) :

L'Institut des problèmes techniques fondamentaux de l'Académie Polonaise des Sciences// ul. Pawinskiego , Varsovie, 502-106, Poland.

Universiapolis // Bab Al Madina, 80000 - Agadir, Agadir, 80000, Maroc.

Inventeur(s) :

Rusinek Alexis;Tomasz Libura;Maciej Klósak;Zbigniew Kowalewski;KIBBOU El Mehdi

Nom et adresse du mandataire :

ERRAMI MOHAMED // Bab Al Madina, 80000 - Agadir, Agadir, 80000, Maroc

Date de dépôt: 31/10/2017

Date d'expiration² : 31/10/2037

Le brevet d'invention est délivré pour les revendications : 1-6

Le contenu du brevet d'invention tel que délivré est publié, conformément à l'article 47 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par les lois 23-13 et 31-05, sur le serveur de publication : <http://brevet.ompic.ma>



Brevet d'invention délivré, le 31/03/2020

¹ Le brevet d'invention est délivré conformément à l'article 46 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

² Le brevet d'invention produit ses effets, selon l'article 17 de la loi 17-97 susmentionnée, pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des droits exigibles annuels de maintien en vigueur objet de l'article 82 de la même loi.